

# « Les tribunaux en santé mentale : la justice comme service? »

ICAJ 2018 – Justice et santé mentale

Véronique Fortin  
Stéphanie Houde  
Sue-Ann MacDonald

17 octobre 2018

# Plan de la présentation

1. Nature des tribunaux spécialisés
2. Résultats préliminaires tirés de l'évaluation d'implantation du projet pilote du PAJ-SM Sherbrooke
3. Enjeux et tensions autour de la notion de justice comme service

# Tribunaux spécialisés: les fondements

- Le plus souvent en matière pénale et criminelle
- Axés sur la résolution de problème (*problem-solving courts*)
- Relève de l'approche thérapeutique par le droit (*therapeutic jurisprudence*)  
(Nolan, 2009; Wexler, 2008)



# Tribunaux spécialisés: les fondements

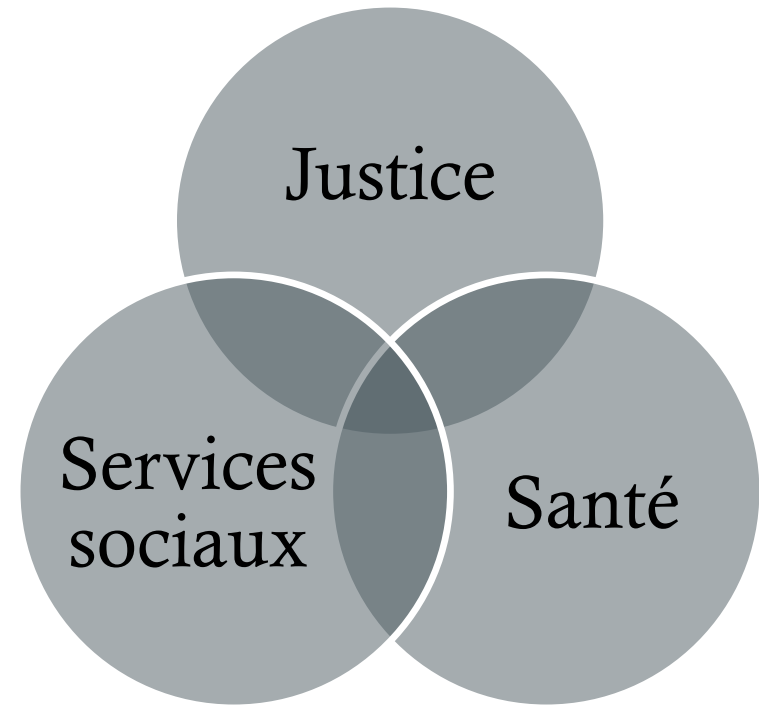
- Alternative aux cadres traditionnels de punition considérés inefficaces pour la criminalité chronique et récurrente (Epperson et al., 2014)

*« ... specialized or problem solving courts have been designed as an alternative way to manage the social, treatment and cultural needs of specific populations and to transform the adversarial court process into a more responsive environment »*

Hannah-Moffat et Maurutto, 2012, p. 204

# Tribunaux spécialisés: le but

- Répondre aux multiples besoins du justiciable en utilisant une approche plus adaptée et singulière
- Arrimer divers acteurs: juges, procureurs, avocats, intervenants sociaux, agents de probation
- Promouvoir le bien-être et arrêter le phénomène de la « porte tournante » (Wexler et Winick, 1996)



# Différentes spécialisations

- **Toxicomanie** (Hora et al., 1999; Moore, 2007; Nolan, 2003; Wilson et al., 2006)
- **Santé mentale** (Jaimes et al., 2009; MacDonald et Michaud, 2015a, 2015b; Nordberg, 2016; Schneider et al., 2007; Zuckerberg, 2011)
- **Itinérance** (Binder, 2002)
- **Violence conjugale** (Blowers, 2002; Gauthier, 2001)
- **Résolution de conflits au sein de la communauté** (BC Ministry of Justice, 2013; Lee, 2000; Slinger et Roesch, 2010)

# La recherche

# Cas de figure: PAJ-SM Sherbrooke

« PAJ-SM de Sherbrooke est un programme d'accompagnement à la justice adapté et dédié aux personnes vivant avec un problème de santé mentale, avec ou sans diagnostic. Il propose une trajectoire dans le processus judiciaire centrée sur les besoins des personnes dans une perspective de réhabilitation (au regard de la justice) de réadaptation ou de rétablissement (au regard de la santé, du fonctionnement social et des conditions de vie). Il s'agit d'une démarche volontaire proposée aux personnes admissibles. »

Cadre de référence et de mise en oeuvre – PAJ-SM de Sherbrooke – mars 2017



# Objectif de l'étude

## Évaluer l'implantation du PAJ-SM de Sherbrooke

- Dresser un portrait de:
  - son fonctionnement
  - de ses effets court terme
  - des obstacles rencontrés
  - des éléments facilitateurs

# Méthodologie

- Méthode mixte: quantitative et qualitative
  - But: dresser un portrait plus complet
- Approche ethnographique

# Dimension qualitative

Période: juillet 2017 à juin 2018

## **Observation participante:**

- 11 audiences
- 3 rencontres du comité directeur
- 6 rencontres du comité opérationnel

## **Entrevues :**

- 4 participants
- 11 acteurs clés

## **Analyse documentaire**

# Portrait des participants

- Nombre de dossiers entendus: 17 dossiers
- Nombre de dossiers complétés avec succès: 10 dossiers
- Âge : 19 à 52 ans (Moy. = 31 ans)
- Genre:
  - Femmes: 41%
  - Hommes: 59%

# L'histoire de Mélanie

- Arrestation pour vol d'une bouteille de sauce dans une épicerie
- Portrait:
  - agitation, impulsivité, tics nerveux, etc.
  - instabilité résidentielle et consommation
  - plusieurs antécédents judiciaires du même type
  - quelques séjours en incarcération de courte période
- Dossier référé par l'avocat de la défense
- Plan d'action
  - stabilité résidentielle
  - contraintes sévères à l'emploi et adhésion à une fiducie volontaire
  - présence aux rendez-vous (PAJ-SM, suivi médical, avocat, etc.)
- Dénouement: retrait du PAJ-SM et retour en procédure régulière

# Fonctionnement du PAJ-SM Sherbrooke

1. Arrestation par la police pour une infraction et initiation des poursuites criminelles
2. Référence au PAJ-SM, souvent par l'avocat de la défense
3. Procureur de la poursuite autorise le dossier au PAJ-SM (selon les critères d'admissibilité)
4. 1<sup>ère</sup> Rencontre avec l'intervenant pivot (confirmation du volontariat)
5. Préparation du plan d'action par l'intervenant pivot
6. Audiences et suivi de la réalisation du plan d'action
7. Fin du programme

# Quelques tensions au sein du PAJ-SM

Mission

Adaptation des services



« Tribunal-bonbon »

Fonctionnement

Flexibilité



Balises communes

Posture

Accompagnement



Liaison

# Quelques tensions au sein du PAJ-SM

**Mission**

Adaptation des services



« Tribunal-bonbon »

Fonctionnement

Flexibilité



Balises communes

Posture

Accompagnement



Liaison



# Mission

## Élargissement du filet pénal?

« **Avocat:** Y aura pas de probation en tant que telle, mais on a essayé de trouver une solution mitoyenne. Donc : « *je, [nom du participant], m'engage devant [le juge] à respecter les conditions suivantes : respecter les règles de mon milieu de vie* ». Donc ça ça comprend des règles sur la politesse par rapport aux intervenants, le fait d'amener certains objets chez lui est une problématique donc il y a eu des règles qui ont évolué dans le temps, on trouvait que c'était une bonne façon. « *Travailler mon vocabulaire* » donc ça c'est important aussi d'améliorer ça, « *travailler mon hygiène corporelle et mon hygiène de vie* », ça pour la ressource c'était des points très pertinents. « *Ne pas mentir* ». Ça je pense que c'est à la base de tout. »

**Extrait d'audience**

# Quelques tensions au sein du PAJ-SM

Mission

Adaptation des services



« Tribunal-bonbon »

Fonctionnement

Flexibilité



Balises communes

Posture

Accompagnement



Liaison

# Fonctionnement

## **Poursuivre pour rattacher à des services?**

« C'est dans un contexte particulier en fait Madame réside à la résidence [nom de résidence] et on lui avait là-bas refusé un privilège et à ce moment-là Madame était choquée et elle a lancé des objets. On parle de cartables et de crayons en direction d'une infirmière et d'une éducatrice là-bas donc ce sont les accusations initiales là qui pèsent contre Madame »

**Extrait d'audience**

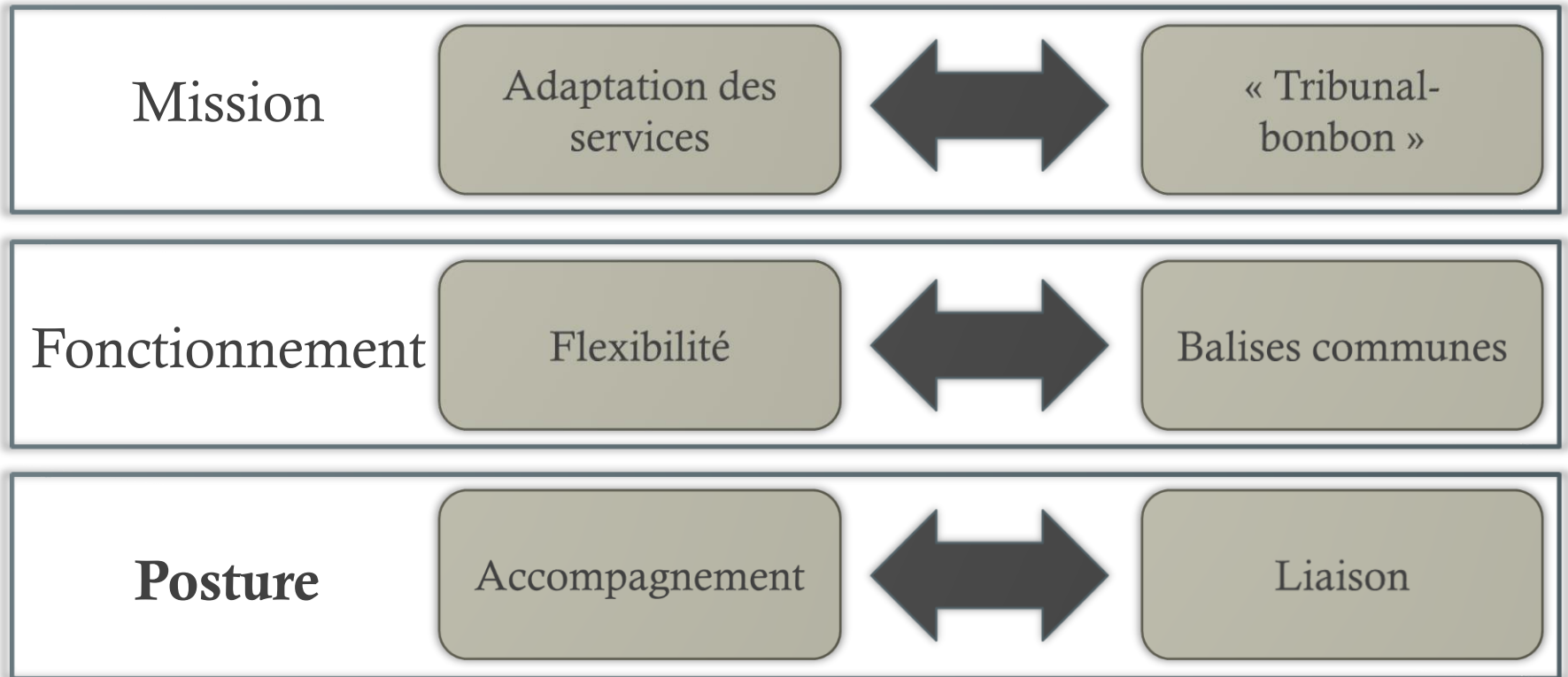
# Fonctionnement

## **Poursuivre pour rattacher à des services?**

« Monsieur avait des propos suicidaires à ce moment là et les policiers sont arrivés sur les lieux et ont constaté que effectivement que Monsieur [participant] tenait des propos suicidaires, il avait même un couteau sur lui. On a appelé une intervenante qui est venue sur les lieux et qui a convaincu Monsieur [participant] de se présenter à l'hôpital. Ce qu'il a fait à ce moment là et lorsqu'on l'a amené, on a découvert une belle petite quantité de cannabis sur lui, 5g [...]. »

**Extrait d'audience**

# Quelques tensions au sein du PAJ-SM



# Posture

## Intensité de services?

« Tu sais pour moi, les choses qui devraient être améliorées dans le PAJ c'est peut être pas juste de l'orienter niveau juridique. C'est aussi de fournir des services psychologiques. En cour, des services psychologiques c'est toujours vu d'un bon œil de la part du juge. »

« Ben parce que moi je pense que la vraie victoire, c'est pas de gagner au niveau juridique. Pour gagner au niveau juridique t'es pas... [...] Il faut que ça vienne d'elle, il faut que les besoins de la personne... qu'on réponde à ses besoins puis qu'elle soit satisfaite. Sinon, ce n'est pas une vraie victoire. »

**Participant-e**

# Posture

## Intensité de services?

« Tu sais, référer, comme je disais tantôt, à certaines ressources, puis dire c'est où, puis donner le papier, c'est une chose. De prendre le temps d'accompagner, [...] ça le prendrait. Ça aurait probablement un impact positif, mais ça, c'est une différence majeure avec le PAJ. On va plutôt référer. »

**Acteur clé**

En conclusion



# La justice comme service?

« *Intervieweuse*: Est-ce qu'il y a d'autres différences que tu vois entre la cour habituelle pis comment ça se passe là? »

« *Participant-e*: Bien, c'est plus mollo là. Tout le monde parle, sauf la couronne. Pis d'habitude c'est le contraire : personne parle, sauf la couronne. Le juge parle. T'sais, le juge a parlé. C'est la première fois que je me faisais féliciter dans une salle de cour. Pis c'est ça. [...] Non, mais je vois juste la couronne qui ne parle pas, pis qui est ouverte. Juste ça. D'habitude, c'est plus en mode attaque là, pis là, elle est **en mode ouverture**. »

**Participant-e**

« Ok, on met sur pied **une justice parallèle** entre guillemets. Mais, il faut que cela respecte les impératifs de justice, du processus judiciaire. Pour le réseau de la santé, on est dans une logique de... rétablissement. On se dit: ce qui nous préoccupe c'est les soins, de freiner la marginalisation, puis d'aider la personne à se rétablir. Et en même temps les gens de la justice sont très sensibles à ça.

Conscients que c'est un facteur de protection qui fait qu'on va diminuer la récurrence, puis pour le réseau de la santé. Il y a toute une partie du travail entre les deux grands secteurs: santé et justice. »

**Acteur clé**

# Merci!

Questions et commentaires

Véronique Fortin

Veronique.fortin6@usherbrooke

# Références

- Binder, S.R. (2002). *The Homeless court program: taking the court to the streets*, Washington (D.C.), American Bar Association, 28 p. [http://www.americanbar.org/content/dam/aba/events/homelessness\\_poverty/lwteh\\_article.authcheckdam.pdf](http://www.americanbar.org/content/dam/aba/events/homelessness_poverty/lwteh_article.authcheckdam.pdf)
- Blowers, A. (2002). Domestic violence courts. Dans Levinson, D (dir.) *Encyclopedia of crime and punishment*, (545-546). London: Sage.
- British Columbia Ministry of Justice (2013). *Downtown community court in Vancouver : Efficiency Evaluation*, 71 p. [http://www.provincialcourt.bc.ca/downloads/dcc/DCCEfficiency\\_Evaluation.pdf](http://www.provincialcourt.bc.ca/downloads/dcc/DCCEfficiency_Evaluation.pdf)
- Epperson, M. W., Wolff, N., Morgan, R. D., Fisher, W. H., Frueh, B. C., et Huening, J. (2014). Envisioning the next generation of behavioral health and criminal justice interventions. *International journal of law and psychiatry*, 37(5), 427-438.
- Gauthier, S. (2001). *La violence conjugale devant la justice. Conditions et contraintes de l'application de la loi*. Paris et Montréal : Harmattan.
- Hannah-Moffat, K., & Maurutto, P. (2012). Shifting and targeted forms of penal governance: Bail, punishment and specialized courts. *Theoretical criminology*, 16(2), 201-219.
- Hora, P.F., William G. Schma, W.G., et Rosenthal, J.T.A. (1999). Therapeutic jurisprudence and the drug treatment court movement: revolutionizing the criminal justice system's response to drug abuse and crime in America . *Notre dame law review*, 74(2), 439-538.
- Jaimes, A., Crocker, A., Bédard, É. et Ambrosini, D. L. (2009). Les Tribunaux de santé mentale : déjudiciarisation et jurisprudence thérapeutique. *Santé mentale au Québec*, 34(2), 171-197.
- Lee, E. (2000). *Community courts: an evolving model*. U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Bureau of Justice Assistance. Community Justice Series (2), 29 p. <https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/bja/183452.pdf>

# Références

- MacDonald, S-A, Michaud, A-A. (2015a). Social exclusion in a mental health court? *Intersectionalities: a global journal of social work analysis, research, polity and practice*, 4(2), 51-75.
- MacDonald, S-A., et Michaud, A-A. (2015b). La prise en charge et discours entourant des personnes judiciarisées au sein d'un tribunal de santé mentale. *Nouvelles pratiques sociales*, 27(2), 161-177.
- Moore, D. (2007). *Criminal artefacts: governing drugs and users*. Vancouver: UBC Press.
- Nolan, J.L. (2009). *Legal accents, legal borrowing: The international problem-solving court movement*. Princeton, NJ: Princeton University Press.
- Nolan, J.L. (2003). *Drug courts in theory and practice*. Hawthorne, NY: Aldyne de Gruyter.
- Nordberg, A. (2016). Therapeutic governmentality and biopower in a Canadian mental health court. *BioSocieties*, 11(2), 240–261.
- Schneider, R.D., Bloom, H. et Heerema, M. (2007). *Mental health courts: decriminalizing the mentally ill*. Toronto, ON: Irwin Law.
- Slinger, E. et Roesch, R. (2010). Problem-solving courts in Canada: a review and a call for empirically-based evaluation methods. *International journal of law and psychiatry*, 33, 258–264.
- Wexler, D. B. (2008). Two Decades of Therapeutic Jurisprudence. *Touro Law Review*, 24(1), 17-29.
- Wexler, D.B. et Winick, B.J. (1996). *Law in a therapeutic key: developments in therapeutic jurisprudence*. Durham, NC: Carolina Academic Press.
- Wilson, D.B., Mitchell, O. et MacKenzie, D.L. (2006). A systematic review of drug court effects on recidivism. *Journal of experimental criminology*, 2(4), pp. 459-487.
- Zuckerberg, J. (2011). Jurisdiction of mental health tribunals to provide positive remedies: application, challenges, and prospects. *McGill law review Journal*, 57(2), 267-298.